

Commission Patrimoine Nautique Rhône Alpes

A la veille de la fusion des comités régionaux Auvergne et Rhône Alpes il me semble indispensable de faire un point des activités Patrimoine nautique de notre »futur ancien « comité régional.

Le patrimoine nautique est garant de la préservation de la navigation dans les milieux naturels !
Ce travail, souvent fait dans l'ombre et la discrétion, participe à la préservation de l'essence même de notre activité.

J'ose croire que la réorganisation fédérale et les futures élections viendront conforter cette position et que les moyens humains (salariés et bénévoles) et financiers nécessaires à cette activité seront maintenus et mieux augmentés. J'invite les bénévoles des clubs et CD à venir rejoindre la Commission pour renforcer notre présence sur les territoires.

Ce compte rendu essaye d'être exhaustif car il est important de communiquer sur tout ce travail accompli.

Faire savoir ce que nous faisons auprès de tous est indispensable si nous voulons fidéliser nos adhérents et fédérer les pratiquants hors clubs FFCK.

Vive la navigation en canoë et kayak sur la mer, les plans d'eaux intérieurs, les rivières et les fleuves, dans un milieu naturel en « bon état » !

INTER REGIONAL

Comité de bassin et à la Commission relative au milieu naturel aquatique-représentation des activités nautiques « non professionnelles

-Meilleure prise en compte des activités nautiques et du CK au niveau du SDAGE, en particulier au sein du paragraphe concernant la continuité écologique et sédimentaire.

Il faut cependant rester vigilants et s'appuyer sur cette mesure pour que nous soyons associés systématiquement aux comités de pilotage des projets d'aménagements de cours d'eau et en particulier quand il s'agit d'agir de continuité écologique et sédimentaire (~1500 ouvrages ciblés en Rhône Méditerranée Corse)

-Suivi du dossier appel à projet « hydroélectricité »

Rencontres Régionales annuelles de la CNR à Valence et Avignon

RPP Rhône Saône et RPP plaisance

Interdiction de naviguer et traverser le chenal de navigation qui remet en cause certaines activités.
Demande de dérogations pilotée par la commission sports nautiques du CROS Rhône Alpes envisagée

REGION ou INTERDEPARTEMENTAL

Commission CROS sports nautiques

Suivi de l'évolution de la réglementation

Suivi du schéma de cohérence des équipements Rhône Alpes

Ci-dessous le compte rendu de la dernière commission régionale. Les projets hors ck sont laissés pour infos.

Ain :

- **Ile de Chambod** (Aviron) : la structuration du club avance.

Ardèche :

- **Tain Tournon** (Aviron, Canoë-Kayak, Natation) : base CK, aviron, joute : question du site, car projet d'envergure avec aménagement urbain.
- **La Roche de Glun** (Canoë-Kayak) : en cours. Réunion à venir.

Drôme :

- **Montélimar** (Triathlon, Aviron, Canoë-Kayak) : Réunion de présentation de l'avant-projet (validé en mai, avec enveloppe budgétaire par l'agglomération). Appel d'offres à venir. Pas de positionnement de club de CK.

Isère :

- **Paladru – Charavines** (Voile, Canoë-Kayak) : l'YCGC n'a pas reçu DSP, mais signature tripartite entre le club, le Pays Voironnais et le Syndicat du Lac. Montage de dossier en cours pour améliorer la base.
- **Pont d'Oxford** (Voile, Canoë-Kayak) : Pas d'information, pas de réunion programmée.

Loire :

- **Vigie Mouette** (Aviron, Canoë-Kayak, Sauvetage, Joute) : ampleur du projet réduit à 1/3. Question du porteur de projet (commune) ? Affiliation à la fédération de voile en cours.
- **Villerest** (Voile) : pas d'information
- **St Just St Rambert** (Canoë-Kayak, Joute et Barque) : le club a pu sauver les bâtiments qu'ils souhaitent rénover (pas de construction neuve possible, car zone inondable).

Rhône :

- **Anse / plan d'eau du Colombier** (Aviron, Triathlon, Voile) : suivi par CD, mais pas d'engagement avant nouvelle équipe.
 - **Grand Large** (Voile, Aviron, Canoë-Kayak, Pêche) : pas d'information.
 - **Lac des Sapins** (Aviron, Voile, Triathlon) : demande de fusion des deux bases aviron et voile par le syndicat mixte ; Financement du syndicat à hauteur de 80000€ (insuffisant), mais pas de volonté a priori d'aller chercher d'autres financements. Rdv à venir avec la CC de l'Ouest Rhodanien.
- ➔ **Demande de prise de rdv avec commission nautique**
- **St Romain en Gal** : projet engagé (ponton accessibilité handi).

Savoie :

- **Lac d'Aiguebelette** : problème de classification d'une partie en réserve naturelle. Concertation à venir avec CD pour mobiliser la Région à se sujet.
- Hte Savoie :
- **Thonon les Clerges** (Aviron, Canoë-Kayak) : travaux en cours (Chp. Monde aviron de mer en septembre 2017).
 - **Annecy – Marquisats** (Aviron, Voile, Canoë-Kayak) : projet sur le long terme.
 - **Sciez** (Aviron, Voile) : refonte du PLU en cours.

Signalétique et chemin de contournement sur plusieurs barrage sur le Rhône :

les propositions de la CNR ne sont pas satisfaisantes puisque rien n'est vraiment proposé qui permettrait de diminuer les distances de portage ni améliorer la sécurité lors des croisements avec

les voies ouvertes à la circulation automobile. Des propositions concrètes ont été transmises mais pas prises en compte. Réponse commune CRRACK, CDCK 07 et 26 en cours de rédaction.

CDCK AIN

A compléter

CDCK ARDECHE

Participation à la commission sports de nature du CDOS

Participation à la CDESI

Suivi des contrats de rivière : Ardèche, Chassezac, Beaume- Drobie, Eyrieux

Etude fréquentation ENS et Natura 2000 « Ardèche »

Inscription du Rhône au PDESI sur son parcours en Ardèche

Obtenue

Arrêtés de navigation

-Rivière Ardèche - Vogué/ Salavas et Salavas / le Rhône : nos remarques et demandes sont prises en compte. Réflexion en cours concernant la signalétique (barrages et passes à canoës)

-Autres itinéraires - projet : interdiction de franchir les barrages : pas de nouvelles. Notre argumentaire appuyé de la note de JM Darolles transmis à la Préfecture semble avoir porté ses fruits...

Arrêtés temporaires d'interdiction de navigation sur Ardèche et Chassezac : suivi de 5 dossiers concernant la sécurité de navigation (arbres, glissières)

Effacement de barrage de Dugradus à Aubenas sur l'Ardèche

Supprimerait le plan d'eau devant le club et le centre d'entraînement départemental.

Les collectivités locales appuient la position du club et du CDCK07 qui veulent préserver les activités sur le site. A suivre

Passé à canoës au moulin de Samzon sur l'Ardèche hors service

Chassezac : Projet continuité écologique et sédimentaire sur les barrages de Malvignes, Ganivay et Vompdes.

Remise en eau d'un bras mort sur le Rhône à Bourg Saint Andéol (07)

Possibilité de création d'un bassin de slalom de portée locale, à proximité du club. Dossier en cours.

Échéance de réalisation automne 2017

Eyrieux

-Consultation pour le Barrage des Collanges en cours (continuité écologique et sédimentaire). Dossier très complexe du fait de la taille du barrage. Position du club et du CDCK exprimée.

-Barrage de La Planche à St Sauveur de Montagut

Les préconisations du CDCK 07 concernant la passe à canoës sont prises en compte. A suivre.

-Tôles dans le lit de la rivière à l'aval du Moulinon signalées sur Surycate, à la CDESI et au Syndicat. Difficile de faire déclencher une intervention car le Syndicat se déclare incompétent.

-Passe à canoë du Moulinon hors service.

Le correspondant CK de la DDCSPP 07 est un appui pour nous sur bon nombre de dossiers.

CDCK DROME

Drôme - schéma de cohérence des sports d'eau vive (charte) dans le périmètre du SAGE Drôme,

Bez : passe à poisson intégrant le ck, en cours

Réaménagement de rivière à canoës de Glun (Maitre d'ouvrage Communauté de Communes Hermitage Tournonais). Etudes en cours, pas de nouvelles récentes

-Ponton du Mialan (07) sur le Rhône : dossier en stand-by malgré subvention DRJS déjà versé au CDCK...

Micro centrale du barrage des Touches sur l'Archiane

Création d'un chemin de contournement incluse dans le dossier de renouvellement d'autorisation d'exploitation, à la demande du CDCK26 et de la DDCSPP. Avis défavorable de l'ONEMA et syndicat mixte Rivière Drôme, sans effet... Une rencontre avec l'ONEMA Auvergne Rhône Alpes est nécessaire pour explications des positions respectives à l'égard des aménagements.

Passe à poissons Pont / seuil de Mirabel et Blacons sur la Drôme

Prise en compte du CK actée. Le signalement fait auprès de la DREAL lors de réunions de la Commission Relative aux Milieu Naturel Aquatique a certainement porté ses fruits puisque la DDT26 semble avoir compris que tous les projets doivent être soumis à l'avis du CDCK. Les passes à poisson (passe à plots) et à canoë sont en cours de réalisation ainsi que le chemin de contournement et la signalétique

Pont de Grâne sur la Drôme

Passe à poisson (passe à plots) réalisé, reste encore à négocier le chemin de contournement et obtenir une signalétique

Sur tous les dossiers concernant le Rhône et le département de la Drôme Il faut noter l'appui indéfectible et très efficace de la DDCSPP (26).

CDCK ISERE

A compléter

CDCK LOIRE

Projet d'arasement d'une ancienne prise d'eau sur la Loire pour une usine de teinturerie qui a été détruite cet hiver. Un cabinet d'étude a travaillé sur la restructuration du site et la mairie (porteur de projet) souhaite favoriser le développement du club kayak B2LF (St Just St Rambert).

Un contact sera pris avec Hydrostadium pour envisager la démolition de cette prise d'eau et aménager un espace slalom. La DDT n'y est pas opposée.

Une fiche LEMA a été faite avec la DDCS sur cet ouvrage et transmise à la DDT.

Le propriétaire semble être EPORA (en charge de la démolition de l'usine, mais la prise d'eau n'a pas été traitée). Comment la mairie peut-elle solliciter EPORA pour la prise en charge des travaux liés directement à l'effacement de cet obstacle et ensuite prévoir le budget pour la veine d'eau aménagée pour le slalom (qui permettra de régler les problèmes de dynamique fluviale) ?

Seuil à l'aval de la commune de St Just qui ne retient plus suffisamment l'eau et ne permet plus d'avoir un plan d'eau suffisant pour la pratique du kayak et de la joute et barque notamment. Comment procéder pour la reconsolidation de ce seuil et prévoir son franchissement ?

Les fiches LEMA ont été rédigées il y a plus de 5 ans, mais ne sont jamais arrivées sur le bureau du préfet.

Classification de la rivière artificielle de St Pierre de Boeuf
validée par le bex

Expertise de la rivière artificielle de St Pierre de Boeuf
suite aux travaux pour la mise en sécurité

CDCK SAVOIE

Arrêté de navigation sur l'Isère et le Doron de Bozel :

le recours engagé a trouvé une issue favorable à notre requête. Réunions du comité de pilotage. Une position officielle CRRACK et CDCK a été définie.

Rivière artificielle de Yenne

-Travaux sur la vanne amont et désengrèvement de l'aval du bassin

-Modification de la passe mixte poissons/canoës pour améliorer la continuité piscicole.

Dossier en cours d'étude. Le premier scénario envisage de mettre des plots en fond de passe sur la partie amont. Incompatible avec le ck en l'état

Proposition de classification Isère de Bourg à Centron

dossier en cours

Guiers mort : projet de réhabilitation d'un seuil existant entre Saint-Pierre de Chartreuse et Saint-Laurent-du-Pont. Cette réhabilitation a pour but de remettre en service une centrale hydroélectrique présente dans les locaux de la Cimenterie Vicat. Sans nouvelles !

Le soutien de le DDCSPP est là aussi important et apprécié !

CDCK HAUTE SAVOIE

SAGE de l'Arve : finalisation du projet de SAGE de l'Arve en cours, après plusieurs années d'études et de concertation (depuis 2011). Il devrait être adopté dans les prochains mois. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale en 2016, qui a conduit à des modifications à la marge du projet de SAGE, sans incidences sur nos activités. RAS sur le fond du dossier, nos activités sont prises en compte notamment grâce aux professionnels plus présents que le monde fédéral sur ce secteur, sur

l'eau, ainsi qu'en termes de représentation auprès des instances. La désignation d'un représentant « CDCK74 » (issu d'un des clubs locaux du bassin de l'Arve) apparaît nécessaire, nous sommes régulièrement sollicités par le SM3A pour participer aux réunions de la CLE, et apporter des informations lorsque nécessaire. Merci à Alain Piedoy qui nous représente régulièrement pour les réunions, avec la double « casquette » professionnel et président du club CK du Haut Giffre.

RPP du lac d'Annecy et Léman : intégration des nouvelles dispositions du fameux arrêté du 10 février 2016 concernant l'armement (avenant par Arrêté Préfectoral paru le 23/06/2016) : notamment obligation d'éclairage précisée pour « la nuit » donc RAS de particulier au final pour nos activités. Bonne concertation et écoute de la DDT à l'égard des représentants du monde sportif fédéral à souligner.

Seuil du Pont d'Onnex sur le Fier à Annecy le Vieux : Les enrochements (qui avaient déjà été fraisés pour permettre le passage des bateaux) ont bougé, suite à la crue du 1er mai 2015 notamment. Le passage est à nouveau « mal pavé ». Projet d'action du CDCK pour demander une réfection mais rien de concret pour le moment et rien de démarré. Action à entreprendre, avec l'appui de la DDCS 74.

Projet de gestion du transport sédimentaire dans la plaine d'Alex (sur le Fier, entre Thônes et Annecy) : des études ont été engagées sur ce thème par le conseil départemental 74 depuis plusieurs années (dans le cadre du contrat de bassin) ; des travaux sont envisagés. Pas d'implication du CDCK74 sur ce projet pour le moment, mais il serait bon de se rapprocher des acteurs rapidement ; en effet, deux ouvrages infranchissables existent pour l'heure dans ce secteur (en aval du Pont de Morette, seuil et contreseuil, « très mal pavés »). Ces ouvrages posent également des difficultés de franchissement piscicole. Voir quels aménagements sont prévus et dans quelle mesure la pratique du CK et DA pourrait y être intégrée.

Contrat de bassin Fier et lac d'Annecy : Ce contrat est en phase de finalisation, au stade des études complémentaires, et définition du projet et programme de mesures (signature prévue en 2016). Le programme de mesures du contrat de bassin est finalisé, le CDCK74 a été sollicité à plusieurs reprises.

Contrat de bassin Dranses et Est Lémanique : Ce contrat est également en phase de finalisation. La désignation d'un représentant « CDCK74 » (issu d'un des clubs locaux : Thonon ?) apparaît nécessaire pour suivre ce dossier de près.

En conclusion, pour le CDCK74, nécessité de pouvoir s'appuyer sur des correspondants « locaux » au sein des clubs concernés territorialement par les divers projets (contrats de bassin notamment). Impossible pour une seule personne de suivre tous les dossiers pour le département. Il faut que les clubs prennent conscience des enjeux et s'impliquent localement, comme « acteurs » à part entière de « leurs » rivières.

CDCK RHÔNE

Révision en cours des RPPi Rhône et Saône:

-Révision prochainement des RPP plaisance qui traiteront plus particulièrement des sports nautiques. Enjeux important (Lyon kayak, clubs, professionnels, SUP, particuliers en transit) et besoin d'établir des soutiens des clubs de sport nautique (pour le SUP, Unitedpaddle69)

-Projet parc d'hydroliennes entre les PK7 et 8 (vague de la Feysine) (projet VNF) en attente de sélection candidature via Ademe

Anneau bleu, Grand Large: Le CKDM suit le dossier mais pour l'instant il s'agit plus de voies vertes , de remise en eau de Lônes, de restauration de berges.

Grand Large, Canal de Jonage Miribel : Yannick Véricel était aux réunions, les propositions qui avaient été acceptées : TOUTE EMBARCATION CKDA y compris hydrospeed (nage en eau vive. Attention ils n'aiment pas ce terme) et rafting/gonflables (ils aiment mieux le terme gonflable, assimilé aux kayaks biplaces).

Pour les embarquements on est en phase avec les pompiers qui ont les mêmes demandes.

Autres rivières du Rhône: (très peu sont navigables)

Azergue: projet d'effacement de barrages

Yzeron: projet de barrage écrêteur de crue

Garon: projet de réduction du pompage de l'eau

Je suis impressionné par toute cette énumération qui montre bien tout ce travail accompli et prouve, si il était nécessaire, combien il faut être présent sur tous les fronts pour préserver notre capacité à naviguer dans des espaces naturels !

Un grand merci à Myriam, Sylvaine, Gilles, Laurent, Hervé, Michel, Nicolas, Jean Marc, David, Claude, Jean Michel, Matthieu, Pierre, Yannick, Bertrand, les membres de la Commission Nationale Patrimoine Nautique et tous ceux que j'oublie, sans qui tout ce travail de veille et de présence sur le terrain ne pourrait être fait. De quoi convaincre tous ceux qui naviguent de rejoindre nos clubs fédéraux !

Nous espérons que de d'autres membres des clubs viendront nous rejoindre pour partager le travail et les compétences afin de renforcer notre présence sur tous les territoires et assurer la pérennité de la commission !